



22140

Envoyé en préfecture le 09/09/2026

Reçu en préfecture le 09/09/2026

Publié le

ID : 022-212200919-20260903-D26_03_09_0006-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KERMOROC'H

EN DATE DU 03 SEPTEMBRE 2026.

L'an deux mil vingt-six, le trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de KERMOROC'H, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yann BOURGES, maire.

Présents : Yann BOURGES, Hervé LE BRIS, Bénédicte LABAT, Émile MONFORT, Philippe GILLE, Séverine GUEGUEN, Marion ROUSSEAU, Delphine CALVEZ, Pierre GAUTIER, Éloïse RICHARD

Absents excusés : Emmanuel POULAIN

Procurations : Emmanuel POULAIN donne procuration à Yann BOURGES

Secrétaire de séance : Séverine GUEGUEN

Nombre de membres au conseil					11	Date convocation 25.08.2026
Nombre de présents					9	
Nombre de votants					10	
Pour	10	Contre	0	Abstention	0	

Délibération N° 03-09-0006- Objet : Demande de subvention de l'association Don du Sang

Mr le maire informe les élus qu'une demande de subvention pour 2026 a été faite en mairie de l'association Don du Sang.

Après échanges, les élus décident d'une subvention de 40€ pour 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** la demande de subvention faite par l'association du Don du Sang
- **DÉCIDE** de verser une subvention de 40€, pour 2026, à l'association du Don du Sang.

Pour copie conforme,
Pour Le Maire empêché,
Le Premier Adjoint
Hervé LE BRIS

La secrétaire,
Séverine GUEGUEN

Certifiée exécutoire par le 1^{er} adjoint, représentant le Maire empêché,

compte tenu de la transmission en Préfecture de Saint-Brieuc le 11 septembre 2026 et de la publication le 11 septembre 2026.

